

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_181

OBJET :

**FINANCES**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A LA CROIX  
ROUGE FRANCAISE EN  
SOUTIEN AUX OPERATIONS  
HUMANITAIRES EN TURQUIE ET  
EN SYRIE SUITE AU SEISME  
DU 6 FEVRIER 2023**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A LA CROIX ROUGE FRANCAISE EN SOUTIEN  
AUX OPERATIONS HUMANITAIRES EN TURQUIE ET EN SYRIE  
SUITE AU SEISME DU 6 FEVRIER 2023**

Isabelle BERTHELOT, adjointe au maire, en charge de l'action sociale, l'enfance et la jeunesse expose à l'assemblée :

Le 6 février dernier, un séisme d'une magnitude exceptionnelle de 7,8 a frappé le sud de la Turquie à proximité des villes de Gaziantep et Kahramanmaras. Il a été suivi de nombreuses et puissantes répliques. Les destructions sont considérables et s'étendent jusqu'en Syrie, dont la frontière est toute proche. Plus de 50 000 morts et des centaines de milliers de sans-abris sont dénombrés.

Après les opérations de sauvetage pour rechercher des survivants dans les premiers jours, et alors que l'hiver est particulièrement rigoureux dans ces régions, les besoins humanitaires sont considérables pour mettre à l'abri et assurer la sécurité alimentaire et sanitaire des populations.

Afin d'exprimer la solidarité des Riorgéois, dont certains ont des racines familiales dans ces régions, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française, qui a envoyé des équipes de secours sur place et mis en place un fond dédié pour financer ses interventions en Turquie et en Syrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* :

1°) approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Croix-Rouge Française ;

2°) dit que les montants correspondants seront pris sur les crédits votés au budget de la commune.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
Michel CELLIER

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN